



Divorce et pb avocat

Par **Nico869**, le **11/03/2020 à 20:03**

Bonjour

Je suis séparé de la femme et mère de mon fils depuis 2011.

Marié sous le communauté de bien .nous avons un pavillon en commun.

Nous avons dès 2011 vu le notaire qui a commencé l'acte liquidatif.

Nous avons fait traîné le dossier par phobie administrative mais aussi pour avoir les moyens de payer le notaire car je conserve le pavillon.

Avec mon ex. On est d'accord sur tout. Je lui ai remboursé ce qu'elle avait Investi dans le pavillon.

J'ai relancé tout en 2016. Pris un avocat (procédure avec 1 avocat et accord du juge).(850€)

J'ai eu un souci avec la banque qui me demandé l'acte liquidatif et le notaire qui me donnait l'acte liquidatif qu'une fois la desolidarisation effectué. Donc j'ai tourné en rond.

En 2017, la loi a changé et le divorce par consentement est passé a 2 avocats sans juge.

J'ai fini par faire un prêt a ma compagne actuel pour remboursé le crédit et finalement supprimé la banque.

Nous avons pu signé chez le notaire mi 2019.

Nous avons donc effectué les demarches auprès de l'avocat pour remplir tout le dossier.

Une fois tout ok. Il ne se passait rien. Je l'ai contacté le 8 novembre 2019. Et la il me dit qu'il attend les papiers de l'avocat de ma femme. Je lui répond que ce n'est pas ce qui est prévu.

Il me répond que ce n'est plus possible. Que désormais nous devons le faire avec la nouvelle procédure.

Ok. Nous prenons note. Nous disant que c'est de notre faute avec le retard du dossier. Je vois avec cet avocat pour qu'il nous propose un autre avocat que jai payé en plus.(350€).

Nous avons enfin pu signé chez les avocats le 5 février 2020.

Nous devions avoir un retour du notaire 15 jours après.

1 mois après pas de nouvelles, j'appelle le notaire qui me dit qu'il a refusé la convention de divorce car ce n'est pas la bonne procédure de divorce.

J'ai donc recontacté l'avocat qui vient de me répondre que nous serions obligé de refaire le divorce par contentieux avec l'homologation du juge. Et me demande 2400€.

En plus de tout cela. J'ai signé il y a quelques mois pour un programme pinel.

Et le notaire pour cet achat attend les papiers du divorce pour que je signe chez eux depuis 2 mois...

Que puis je faire?

Il y a qd même eu un défaut de conseil de la part de l'avocat.

Et j'ai l'impression de me faire arnaquer.